

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2021

## PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 424

présenté par

Mme Untermaier, Mme Santiago, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 13**

À la première phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« magistrats, »,

insérer les mots :

« d'avocats désignés par le Conseil national des barreaux, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement soumis par le Conseil National des Barreaux, vise à prévoir la présence d'avocats dans la composition du futur Conseil national de la protection de l'enfance.

En effet, la rédaction actuelle de l'article ne prévoit pas la présence spécifique des avocats dans ce nouvel organe, qui aura pourtant pour mission de rendre des avis et formuler toutes propositions utiles relatives à la protection de l'enfance. Cette absence est d'autant plus incompréhensible que l'avocat est un acteur clé du parcours judiciaire de l'enfant.

En effet, l'avocat permet de recueillir la parole de l'enfant, quel que soit son âge, de recentrer les interventions sur les besoins fondamentaux de l'enfant ou encore de s'assurer de la compréhension

par celui-ci des procédures mises en place et de son adhésion. Surtout, il permet d'assurer une présence continue auprès de l'enfant en l'accompagnant dans toutes les procédures judiciaires dont il est l'objet. Grâce à leur expérience et leur expertise pour faire vivre les droits des enfants, les avocats permettront d'enrichir utilement les travaux du Conseil national de la protection de l'enfance.

Le présent amendement vise donc à prévoir la nomination, par le Conseil national des barreaux, instance représentative de la profession, d'avocats au sein de la composition du Conseil national de la protection de l'enfance.